



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lait

Question orale n° 102

Texte de la question

Mme Clotilde Valter attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le fait que Les producteurs de lait sont une nouvelle fois confrontés à une baisse du prix du lait alors même que leurs coûts de production augmentent. Lors de la grève du lait en 2009, ils exigeaient un prix du litre de lait de 40 centimes. Aujourd'hui, le prix moyen européen est de 27 centimes alors que la hausse des coûts de production nécessite un prix de 45 centimes pour assurer une juste rémunération des éleveurs laitiers. Face à cette situation, nombre d'entre eux ont déjà décidé d'arrêter leur production. Si chaque producteur a un prix qui dépend de sa propre situation et de celle de l'entreprise à laquelle il livre, il existe cependant plusieurs échelons collectifs dans la fixation du prix du lait à la production en France. Dans le Calvados, le groupe coopératif Agrial a fixé le tarif du litre de lait à 30 centimes pour janvier 2013, soit le même qu'en 2003, malgré l'augmentation du coût de la production et en particulier des matières premières. Elle demande quelles mesures pourraient être engagées rapidement pour pallier ces difficultés, en particulier au niveau européen (régulation de la production, rééquilibrage des aides européennes vers l'élevage...).

Texte de la réponse

ÉVOLUTION DU PRIX DU LAIT

M. le président. La parole est à Mme Clotilde Valter, pour exposer sa question, n° 102, relative à l'évolution du prix du lait.

Mme Clotilde Valter. Monsieur le ministre de l'agriculture, les producteurs de lait sont une nouvelle fois confrontés à une baisse du prix du lait alors même que leurs coûts de production augmentent. Lors de la grève du lait en 2009, ils exigeaient un prix du litre de lait de quarante centimes. Aujourd'hui, le prix moyen européen est de vingt-sept centimes alors que la hausse des coûts de production nécessiterait un prix de quarante-cinq centimes pour assurer une juste rémunération des éleveurs laitiers.

Face à cette situation, nombre d'entre eux ont d'ores et déjà décidé d'arrêter leur production. Si chaque producteur a un prix dépendant de sa propre situation et de celle de l'entreprise à laquelle il livre, il existe cependant plusieurs échelons collectifs dans la fixation du prix du lait à la production en France. Dans mon département, le Calvados, le groupe coopératif Agrial a fixé le tarif du litre de lait à trente centimes pour janvier 2013, soit le même qu'en 2003, en dépit de l'augmentation du coût de la production et en particulier des matières premières.

Quelles mesures pourraient être engagées rapidement pour pallier ces difficultés, en particulier au niveau européen, par exemple une régulation de la production ou un rééquilibrage des aides européennes vers l'élevage ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*. Vous évoquez, madame la députée, un effet de ciseaux entre le prix du lait, qui se stabilise à un niveau bas, et le coût de production, qui a augmenté en raison de l'accroissement du coût des céréales, qui semble se stabiliser lui aussi sur le marché mondial, voire baisser, effet de ciseaux qui nous oblige à prendre des mesures.

Un certain nombre de producteurs laitiers réclament un prix à quarante centimes. Avec un tel prix à l'échelle européenne, certains producteurs pourraient poursuivre leur activité mais d'autres auraient une rémunération que nous ne pouvons accepter. Il y a des écarts énormes. Il est très difficile de fixer un prix à l'échelle européenne.

Toute la bataille que nous devons mener à l'échelle européenne est de faire comprendre à un certain nombre de nos partenaires que nous avons besoin d'une régulation du marché, que nous devons essayer de mieux organiser les producteurs et que nous ne pouvons pas laisser des industriels, voire les grandes coopératives, fixer les lignes stratégiques de la production laitière, surtout que ces dernières se tournent souvent vers l'exportation. Si, un jour, un marché à l'exportation ne trouve pas de débouchés, toute la production revient sur le continent européen, ce qui fait baisser les prix.

Nous devons donc être capables, ensemble, surtout avec la perspective de sortie des quotas de 2015, de rediscuter d'un certain nombre de mécanismes. Nous avons mis sur la table des idées pour réguler le marché du lait à l'échelle européenne. Je vous avoue que ce n'est pas facile, mais la France est à l'initiative.

Au niveau national, dans un cadre de contractualisation que nous allons faire évoluer, nous avons pris des mesures pour permettre aux producteurs de s'organiser. Neuf organisations de producteurs ont d'ailleurs été reconnues, dont l'une fait partie de France Milk Board.

Nous essayons d'organiser la filière et, surtout, de donner du pouvoir aux producteurs. La réforme de la PAC devra tenir compte aussi, dans la répartition des aides, de la déprise laitière que nous constatons vous et moi dans le grand Ouest mais aussi partout ailleurs. Les producteurs laitiers arrêtent souvent la production laitière pour faire des céréales et il faut arrêter ce processus. Nous avons besoin de garder de l'élevage, de la polyculture élevage. Cela fera partie des propositions que j'ai faites et sur lesquelles j'ai obtenu, je le pense, une écoute favorable à l'échelle européenne ; il faut voir comment l'on peut primer les premiers hectares, ceux sur lesquels il y a de l'élevage, de l'emploi.

Tel est en tout cas tout le débat qui va nous occuper au cours de cette année 2013, la réforme de la PAC, la loi d'avenir agricole, sur lesquelles nous aurons bien sûr à revenir.

Données clés

Auteur : [Mme Clotilde Valter](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 102

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 650

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2013](#), page 426

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 janvier 2013](#)